



Ville de Wissous

## COMMUNE DE WISSOUS

HOTEL DE VILLE  
PLACE DE LA LIBERATION  
91 320 WISSOUS  
TEL 01 64 47 27 27

### ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET ENQUETE PARCELLAIRE RENATURATION DES RUS DE RUNGIS ET DES GLAISES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT. PLAINE DE MONTJEAN.

COMMUNE DE WISSOUS

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

#### PIECE A2- PLAN DE SITUATION DU PROJET ET PLAN GENERAL DES TRAVAUX

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte de la commune de Wissous.

Vu et approuvé par le Maire,

A Wissous, le :



Ville de Wissous

COMMUNE DE WISSOUS  
HOTEL DE VILLE  
PLACE DE LA LIBERATION  
91320 WISSOUS

0	1	2	DECEMBRE 2020
3	4	5	
6	7	8	

## 1- PLAN DE SITUATION DU PROJET.

Le projet est localisé sur le territoire de la commune de WISSOUS dans le département de l'Essonne (91). Il se compose des différents aménagements suivants :

- Ouverture des rûs de Rungis et des Glaises aujourd'hui canalisés en recréant des méandres dans l'objectif d'améliorer la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau ;
- Création d'une zone d'expansion des eaux de ruissellement pour réguler les débits et protéger ainsi l'aval hydraulique des inondations ;
- Amélioration de la biodiversité de la plaine de Montjean par la création d'une zone humide et d'un espace naturel et paysager ;
- Accueillir le public dans un secteur considéré au PADD du Plan local d'Urbanisme comme « poumon vert » du territoire communal ;

La réouverture des rûs et la gestion hydraulique des débits ne peuvent être envisagés que sur des terrains situés au point bas des écoulements, au droit de la plaine de Montjean et le long du chemin de Fresnes. En section amont du projet, ces terrains concernent alors nécessairement les parcelles C n°80, C n °82 et C n°8 pour les parties situées en dehors des remblais occupés par le massif forestier constitué.

La commune de WISSOUS est localisée dans le département de l'Essonne (91) au Sud de l'agglomération parisienne, à une quinzaine de kilomètres du centre de la capitale, et à proximité de l'aéroport d'Orly qui touche en partie son territoire (cf figure ci-dessous). La commune se situe en limite Nord du département, limitrophe avec le département du Val de Marne et des Hauts de Seine.

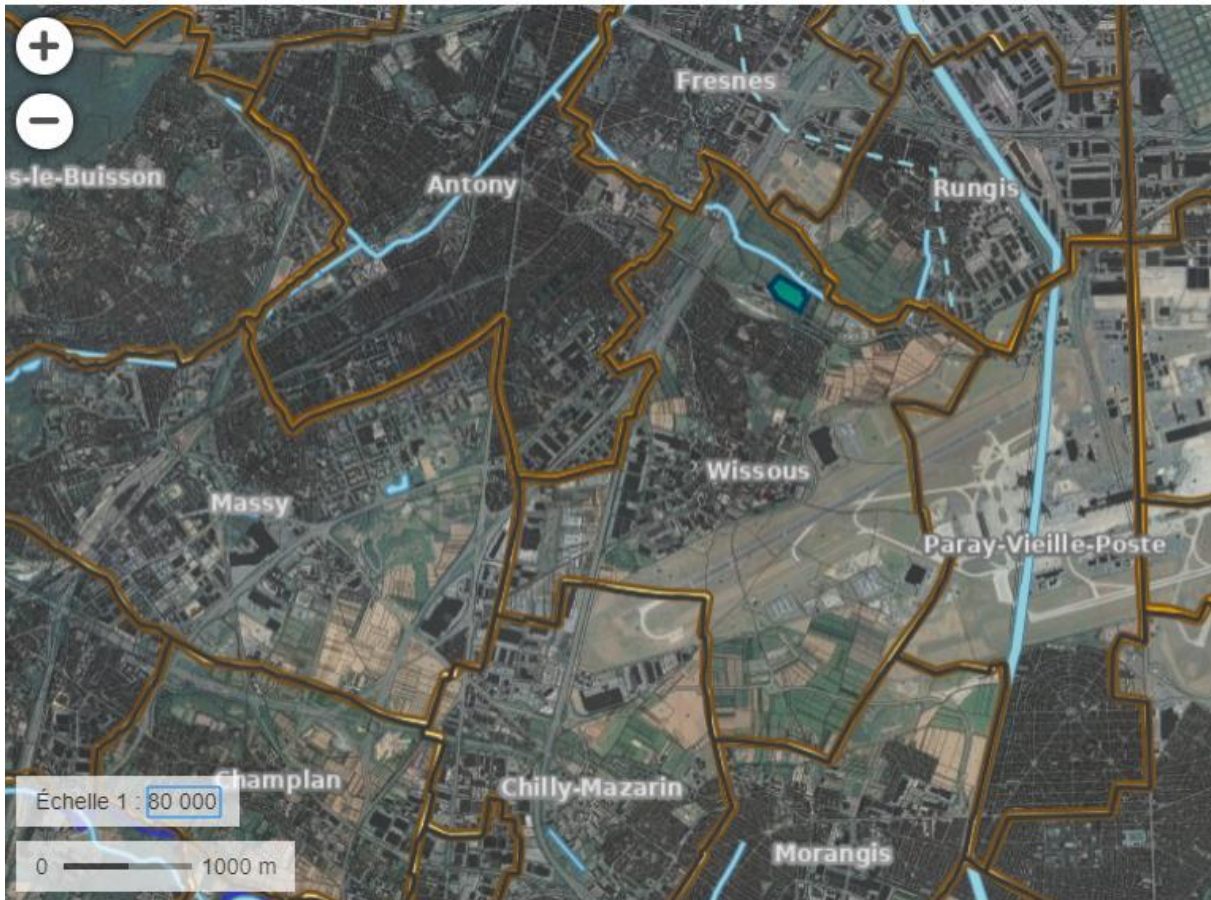


Situation de la commune de WISSOUS par rapport à la capitale : Source Google map.



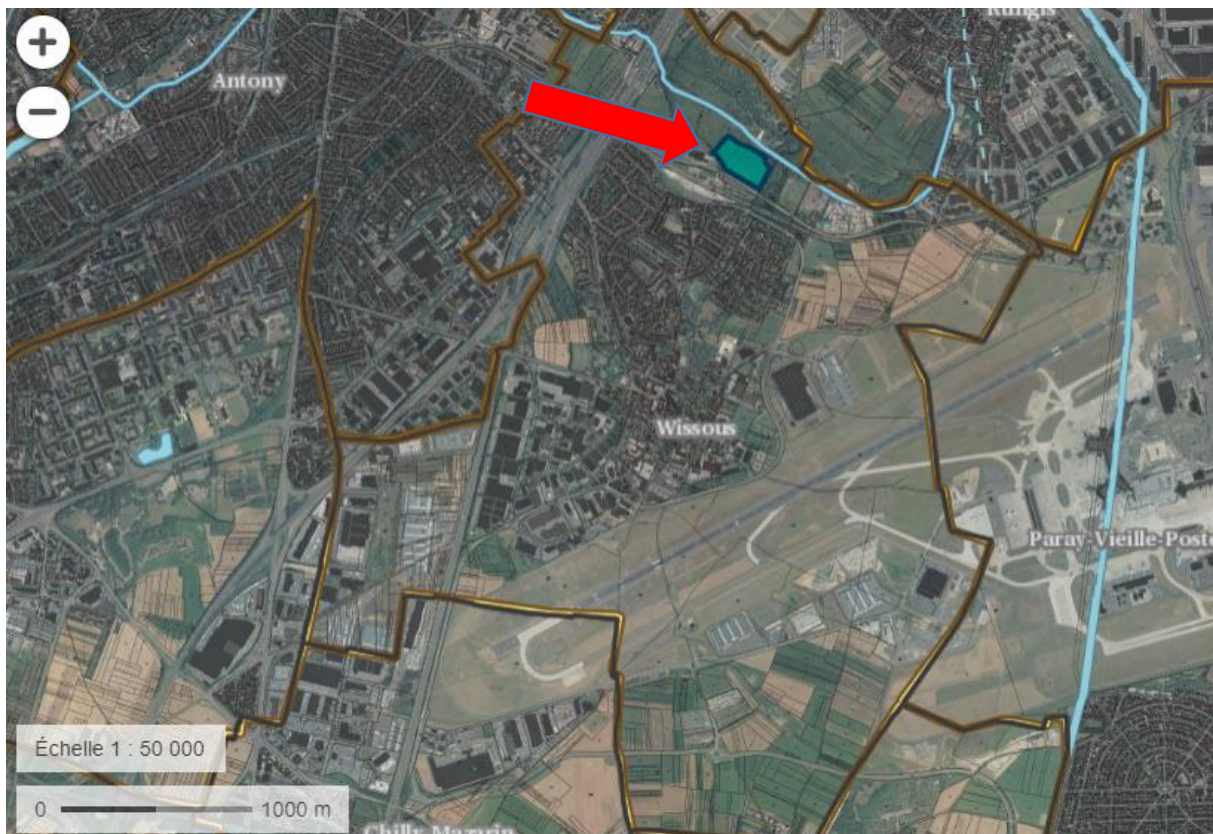
Situation de la commune de WISSOUS dans le département de l'Essonne.

Les communes limitrophes de WISSOUS sont respectivement au Nord : ANTONY, FRESNES et RUNGIS, à l'Ouest MASSY, à l'Est PARAY-VIEILLE-POSTE, et au Sud CHILLY MAZARIN et MORANGIS.



**Les communes limitrophes de WISSOUS. Source GEOPORTAIL.**

Les parcelles nécessaires à la réalisation du projet, objet de la présente DUP travaux et acquisitions, sont localisées au Nord de la zone urbaine de WISSOUS, dans une zone agricole et forestière dite de la plaine de Montjean, localisée dans la figure ci-après.



**Localisation du secteur de la plaine de Montjean à WISSOUS. Source GEOPORTAIL.**

Le projet concerne deux secteurs d'aménagement distincts :

**Un secteur amont** : Il nécessite l'acquisition de terrains dans le cadre de la DUP expropriation, terrains qui doivent permettre la réalisation de la zone d'expansion des crues, l'ouverture des rûs dans la plaine de Montjean et la réalisation d'un espace naturel et paysager à forte valeur environnementale contribuant à améliorer la biodiversité du territoire tout en ouvrant l'espace au public. Le projet, en section amont, s'inscrira entre le chemin de Fresnes à l'Ouest, l'avenue de la Gare au Sud et la route de Montjean à l'Est selon le plan de situation ci-après.

**Un secteur aval** : Un fossé de pied de talus traverse des terrains privés et permet d'assurer le drainage et l'écoulement des eaux de ruissellement vers l'aval. A terme, ce fossé doit permettre l'écoulement du débit de temps sec du rû de Rungis. L'intervention pour recalibrage du rû (fossé existant) nécessitera de réaliser une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre du Code de l'Environnement pour intervenir sur fond privé en réalisant des aménagements pérennes dans le temps sans se porter acquéreur du foncier.

## PLAN DE SITUATION PROJET AMONT



Plaine de Montjean

Section amont : Localisation détaillée des parcelles à acquérir. Projet amont.

Source GEOPORTAIL

## PLAN DE SITUATION PROJET AVAL



**Section aval : Rû de Rungis à ciel ouvert chemin de Fresnes.**

## Source Géoportail



## **2- PLAN GENERAL DES TRAVAUX.**

Les travaux envisagés par la commune dans les sections amont et aval du projet sont exposés ci-après :

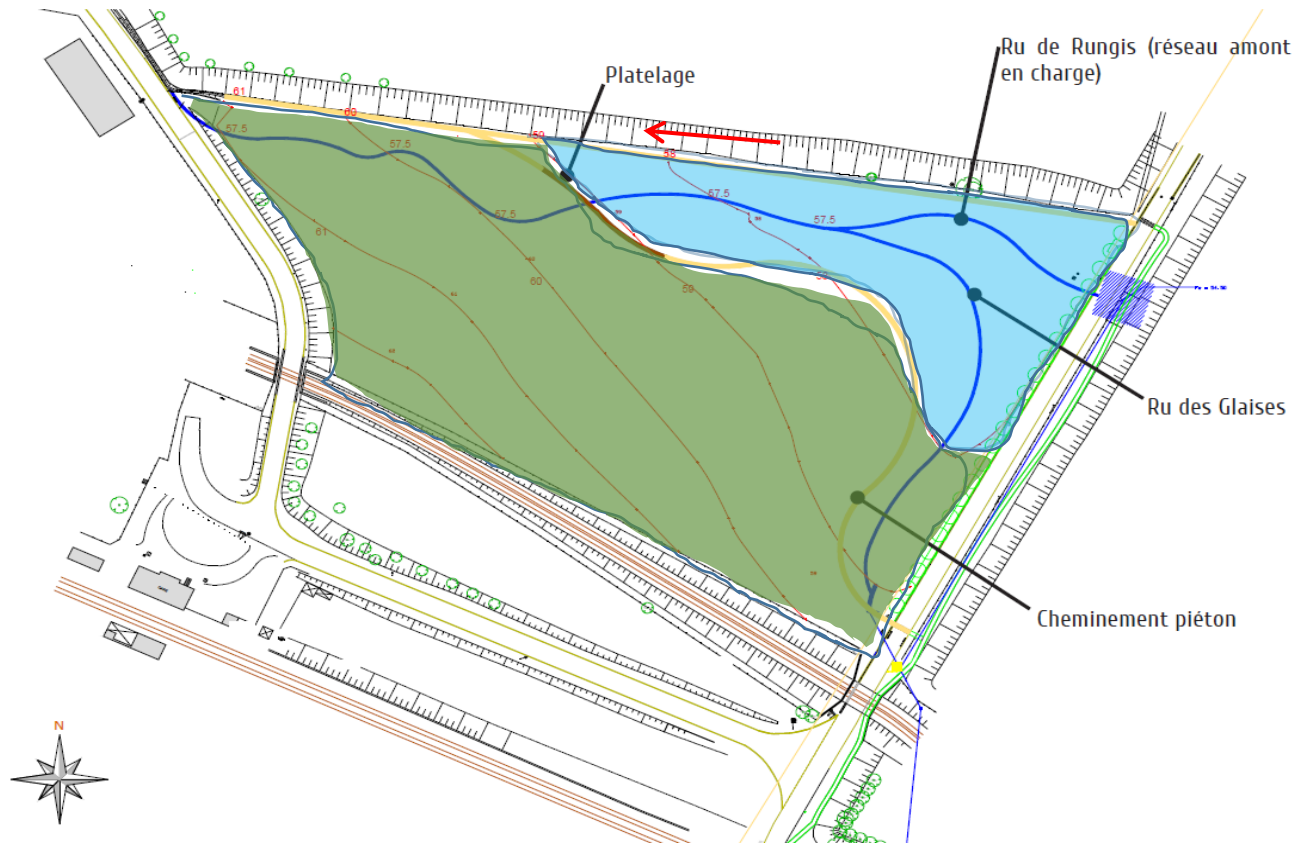
### Section amont du projet :

- 1- Réouverture des rûs de Rungis et des Glaises.
- 2- Création d'une zone humide et d'expansion des crues.
- 3- Aménagements paysagers du site et ouverture au public

### Section aval du projet :

- A- Recalibrage du fossé existant de pied de talus permettant l'écoulement du rû de Rungis vers l'aval.

## PLAN GENERAL DES TRAVAUX SECTION AMONT



1 Ouverture des rûs 2 Zone humide et expansion des crues -2 Aménagements paysagers

## PLAN DES GENERAL TRAVAUX SECTION AVAL



**Section aval : Rû de Rungis à ciel ouvert chemin de Fresnes.  
Source Géoportail.**

